AVIS AUX CREANCIERS

John T. Michel, Secretary of State, vs. Southern Insurance Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,500 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le rapport ou compte présenté par le Whitney-Central Trust and Saving Bank, receveur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, J. C. HENRIQUES, Avocats.
17jan17,21,26

The Parker-Blake Company vs. Capdau-May Drug Company.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,414 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Arthur D. Parker, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. L. HUGHES, Avocat.
25jan25,29fev3

August Weitkam vs. Pelican Metal and Roofing Company.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,256 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Beauregard V. Redmond, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SIDNEY F. GAUTIER, Avocat.
25jan25,29fev3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas Egan et Epouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 101,603 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alice Egan, épouse de A. J. O'Leary, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. M. STAFFORD, Avocat.
25jan25,29fev3

Succession de Martin McGuire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 103,179 — Division B — Attendu que Mme Annie Assel, veuve de Martin McGuire, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin McGuire, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
23jan23,27fev1

Succession de Lewis McGinty

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 101,127 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par James P. Cordille, administrateur et curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS, Avocat.
25jan25,29fev3

Succession de Mlle Elise Urquhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 102,753 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte final présenté par Charles R. Urquhart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. F. & J. R. UPTON, Avocats.
25jan25,29fev3

Succession de Ignacio Randazzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 94,553 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons [illegible] le compte final présenté par Mme [illegible] Garigano, veuve de Ignacio Randazzo, exécutrice testamentaire [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds [illegible] conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUSTAVE [illegible] W. CATESBY JONES, ARTHUR A. MORENO, Avocats.
jan21 [illegible]

Succession de Virginia A. Woods

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 103,193 — Division B — Attendu que Minnie Lee Curran a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des letters d'administration dans la succession de Virginia A. Woods, décédée intestat; avis [illegible] le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FLORENCE LOEBER, Avocat.
18jan18,22,27

Succession de Benjamin J. Kamien

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 103,198 — Division D — Attendu que Bertha Pokorny, veuve de Benjamin J. Kamien, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Benjamin J. Kamien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL, Greffier.
RICE & MONTGOMERY, Avocats.
18jan18,22,27

E. A. ANDRIEU

SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU

PROPRIÉTÉS FONCIERES
STOCKS ET BONS
802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

BUREAU MEUBLES

Consistant de pupitres avec dessus à rouleau et plat, coffres-forts, cabinets, dactylographes, éventail électrique, chaises, tables, etc., ainsi qu'une belle collection de bijoux consistant de la balance du stock de diamants, bagues, médaillons, montres en or et en argent, bracelets et autres articles de valeur appartenant à cette succession.

Succession de Mme Sarah Bernstein, Epouse de Otto Sizeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,376 — Division B — Il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 6 février 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 27 novembre 1912.

1. Les meubles du bureau situé dans la chambre 616 dans la bâtisse Audubon rue du Canal où ils peuvent être inspectés.

2. La balance de la splendide collection de bijoux suivant la liste, la même devant être vendue au plus offrant enchérisseur sans limite ou réserve.

Conditions—Comptant.
ALBERT PAUL, Encanteur.
STAFFORD & ROBINSON, Avocats. jan26fev2,6

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Simple, 27 rue Cherokee.
Succession de Veuve Madeline Roberts.
No 102,566—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 30 janvier 1913, sera vendu à la Bourse, 311 rue Baronne Premier [illegible] et de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 27 décembre 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la [illegible] Cour, Division D, dans l'affaire [illegible] intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses [illegible] qui s'y trouvent, etc., dans le [illegible] District de cette ville, dans l'ilet No 40, borné par les rues Cherokee, Hillary, Mississippi et McCarty, désigné comme terrain No 22, et mesure 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 167 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant E. L. Weil notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Joseph Laughtenschlaeger, avocat.
29 dec—29—jan 5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de R. H. Browne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 97,565 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James P. Cordell, administrateur et curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS, Avocat.
23jan23,27fev1

Succession de Peter J. May

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,249 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Theresa M. May, exécutrice dative les [illegible] de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
23jan23,27fev1

Succession de David Gilmore Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 101,284 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Bouligny Baldwin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. C. SONIAT, Avocat.
23jan23,27fev1

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

En re Liquidation de J. D. Connell Iron Works Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 103,121 — Division C — Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Liquidation de "J. D. Connell Iron Works Company" dossier No. 103,121, le dit ordre daté et signé le 10 janvier 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 février 1913, les propriétés et immeubles ci dessus avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et y appartenant ou de quelque façon en dépendant à savoir:

1. Quatre certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros un, deux, trois et cinq, et mesurant ci-après: Terrains Nos. un, deux et cinq mesurent chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue S. Peters sur cent pieds de profondeur; et terrain No. trois a vingt pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Erato sur cent soixante pieds, un pouce et six lignes de profondeur; tout entre lignes parallèles; terrains Nos. un, deux et trois étant représentés sur un plan dressé par T. Thompson, daté le 21 février 1843 et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire dans la dite ville, et terrain No. cinq sur un plan de O. F. Zimple, déposé dans le bureau de Theo Guyol, ancien notaire dans la dite ville, comme plan No. deux du livre de plans No. un étant une partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquit par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

2. Deux certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros douze et treize, et mesurant chacun vingt deux pieds, neuf pouces de face à la Erato sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur, tout entre lignes parallèles les mêmes étant représentés sur un plan dressé par C. A. Hedin, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans la dite ville, étant partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquise par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

3. Un certain terrain dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 46, borné par les rues Erato (anciennement Suzette), Tchoupitoulas, S. Peters (anciennement Nouvelle Levée) et Thalie (anciennement Benjamin) lequel terrain est désigné par le numéro neuf et mesure quarante cinq pieds et six pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds et dix pouces entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par la "J. D. Connell Iron Works Company" de Mme Josephine B. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 13 octobre 1904.

La propriété premièrement décrite est l'emplacement de l'atelier de mécaniciens de la "J. D. Connell Iron Works Company." Rien de la propriété mobile n'est compris dans cette vente. La propriété deuxièmement et troisièmement décrite est louée par bail par Messieurs Alex Dussel & Co., à $150 par mois jusqu'au 31 octobre 1914, et la vente sera sujette à ce bail.

CONDITIONS DE LA VENTE—Deux cinquièmes ou plus comptant le solde si il y en a devant être représenté par billets à ordre, payables 1 ou 2 ans après date, respectivement avec intérêt payable annuellement au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au payement des dits billets à ordre avec intérêt spécial, assurance, primes et taxes et en cas de [illegible] pour cent pour frais d'avocat et tous les frais devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acte devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les quatre terrains spéciaux, premièrement décrits seront offerts et provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur, alors les trois terrains deuxièmement et troisièmement, décrits seront offerts, sujets au bail et seront provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur; et finalement l'entière propriété, sept terrains seront offerts [illegible] en bail. En cas qu'un enchérisseur offre plus pour l'entière propriété que les offres combinées sous les adjudications provisoires, alors l'entière propriété sera définitivement adjugée à tel enchérisseur; mais si le plus haut enchérisseur pour l'entière propriété ne dépasse pas les enchères combinées faites par les adjudicataires provisionnels alors les adjudications provisoires (1) des quatre terrains premièrement décrits, et (2) des trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits, deviendront effectifs et les titres seront faits conformément.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer les taxes de 1913 payer pour le ou les actes de vente devant notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec.

J. L. Onorato, Real Estate
910 RUE GRAVIER.
jan12,19,26fév2,9,13

VENTES A L'ENCAN

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

VENTE DE PARTAGE.

Geo. H. Hemel vs. Adelia G. Hemel.

No. 101,500 — Cour Civile de District, Division B.

Au dernier et plus offrant enchérisseur propriétés de valeur du Troisième District, 2325-27-29-31 Ave. Esplanade entre les rues N. Rocheblave et N. Tonti.
Quatre cottages d'habitation, 730-32-34-36-38-40, encoignure Lesseps et rue Dauphine.
Trois cottages doubles, 726-28 rue Poland entre les rues Royale et Dauphine.
Cottage double, 2600 encoignure Chartres et Ave. Lafayette.
Bâtisse a deux étages en briques, 729 rue Lesseps, 731-33 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine.
Cottage simple et cottage double, 528 rue Espagne entre les rues Chartres et Décatur.
Bâtisse à deux étages avec allée, 739-41 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine, et terrain vacant adjacent le cottage double.
A L'ENCAN, MARDI, LE 18 FEVRIER 1913, A MIDI A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES NO. 311 RUE BARONNE

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—Leonard L. Stern, Encanteur.—Vendra aux enchères publiques à la sus dite date, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 6 janvier 1913, et le jugement lu et signé en cour siégeante le 6 janvier 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'ave. Esplanade et les rues Tonti, Rocheblave et Bayou Road; désignés par les Nos. quatre et cinq de l'ilet No. 2, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 23 mai 1848, et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier notaire, lesquels terrains sont adjacents et mesure chacun trente pieds de face à l'ave. Esplanade, trente pieds, onze pouces et une ligne face à la rue Bayou Road, sur une profondeur traversant l'ave. Esplanade jusqu'à la rue Bayou Road, ci-après décrite à savoir: Terrain No. quatre soixante quatre pieds, un pouce sur la ligne à côté de la rue N. Tonti le séparant du terrain No. cinq, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne le séparant du terrain No. cinq, et terrain [illegible] cinq soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. quatre et soixante dix huit pieds, sept pouces sur l'autre ligne à côté de la rue [illegible] Rocheblave. Les améliorations sur la dite propriété portant les Nos. municipaux 2325 et 2327 et 2331 ave. de l'Esplanade et consistent de quatre cottages d'habitation avec 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, Dauphine, France et Royale, étant la plus grande partie des terrains un deux, trois, trois et quatre sur un plan particulier par Albert G. Blanchard dressé le 25 du mois d'Août 1887 laquelle par celle de terre mesure quatre vingt quatorze pieds, sept pouces de face à la rue Lesseps sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et une façade sur la rue Dauphine de cent vingt trois pieds cinq pouces. Les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux 730-732-734-736-738 740 rue Lesseps et consistent de trois cottages doubles contenant 4 chambres, hangar etc. de chaque côté et se louent à $9.00 par mois chaque côté.

3. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. deux dans l'ilet portant actuellement le numéro 183, borné par les rues Poland, Lesseps, Royal et Dauphine, sur un plan dressé par A. Castaing le 11 novembre 1858, déposé dans les bureaux de A. Dreyfous, notaire, et le dit terrain mesurant en mesure americaine trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Poland sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux 726 et 728 rue Poland, et consistent d'un cottage double retiré du trottoir et contient 3 chambres, hangar etc. de chaque côté et se loue à [illegible] par côté par mois.

4. Une certaine parcelle de terre, avec les bâtisses et [illegible] qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet portant actuellement le numéro 10 borné par les rues Chartres, ave. Lafayette autrefois connue comme rue F[illegible], Décatur et Port; cette parcelle de terre forme l'encoignure de la rue Chartres et de l'ave. Lafayette, et mesure en mesure américaine [illegible] pieds [illegible] pouces [illegible] face à la rue Chartres. Quatre vingt dix pieds huit pouces de profondeur et de face à l'ave. Lafayette et à peu près quatre vingt dix pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Port; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 2600 rue Chartres, et consistent d'une bâtisse à deux étages en briques, contenant 14 chambres, corridors galleries, etc., et susceptible à un loyer d'à peu près $45.00 par mois.

5. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, actuellement le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro six (maintenant ilet numéro 183) borné par les rues Lesseps, Royale, Poland et Dauphine, lequel dit terrain est désigné par le numéro onze sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville, sous date du 25 février 1832, déposé dans le bureau de Philippe Lacoste, notaire, et mesure cinquante trois pieds (53) trois pouces (3) face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds (115) de [illegible] entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 731-733 rue Lesseps, et consistent en un cottage double avec 5 chambres de chaque côté et se loue à $10.00 par mois chaque côté.

6. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits etc. situé dans le Faubourg Marigny, maintenant Troisième District de cette Ville, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Chartres, Décatur et Mandeville, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte le 22 avril 1848; déposé dans le bureau de Lucien Hermann, notaire et mesure d'après le dit plan, vingt cinq pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt quatre pieds de profondeur, mesure américaine; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 528 rue Espagne, et consistent en une bâtisse en bois à deux étages, toit en ardoises, allée, et contient 4 chambres, galleries, etc., et se loue à $9.00 par mois.

7. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., portnat les numéros municipaux 739-741 rue Lesseps dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 183, borné par les rues Lesseps, Poland, Royale et Dauphine, désigné comme terrain numéro dix formant l'encoignure des rues Lesseps et Dauphine, et mesure cinquante trois pieds, trois pouces, de face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds de pronfondeur et de face à la rue Dauphine. Les améliorations consistent en un cottage double en bois contenant de chaque côté 5 chambres, hangar, etc., susceptible à un loyer de $10.00 par mois chaque côté.

Conditions—Comptant. Actes de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt est requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, Encanteurs.
SIDNEY F. GAUTIER, Avocat pour demandeur.
B. T. WOLF, Avocat pour le defendeur.
jan14,19,26fév2,9,16,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Catherine S. Handrop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 103,209—Division D — Attendu que Henry Handrop, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Catherine S. Handrop, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
18jan18,22,27

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux cottages doubles rapportant de bons revenus, 1230-32-34-36 S. Robertson, près de la rue Erato. Ayant trois et quatre chambres de chaque côté.

SUCCESSION DE CATHERINE KIEVNY, EPOUSE DE PATRICK DRUEY.

No. 102,589 — Cour Civile de District — Division B.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur.—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 20 février 1913, à la Bourse 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu et suivant un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit ordre daté et signé le 31 décembre 1912, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet, borné par les rues Clio, Erato, Freret et S. Robertson, désigné comme terrain No. 13 et mesurant 32 pieds de face à la rue S. Robertson, la même largeur dans le fond sur un profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet, borné par les rues Freret, S. Robertson, Clio et Erato, désigné par le No. 2 lequel terrain mesure 32 pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles, étant une parcelle du terrain No. 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1856, déposé dans le bureau de Jules Mosey, ancien notaire de cette ville.

3. Tous les effets mobiles suivant l'inventaire enrégistré seront vendus au même moment et lieux.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde si il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pact de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix d'achat toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, le prix de tous les certificats, et devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la date que l'acte de vente sera passé, devant John Wagner, notaire; 10 pour cent de dépôt [illegible] au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE et ED. P. FOLEY, Avocats.
jan19,26fév2,9,16,20

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Vve Albert Pinski vs. Joseph Carter.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 56,099 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 5 février 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois chaises, une table de centre, trois tableaux, un lit de repos une armoire à glace, un bureau avec glace et dessus en marbre, un lavabo avec dessus en marbre, un garde-manger, un réfrigérateur, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.
P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JNO. J. McCLOSKEY et MALCOLM J. TAYLOR,
Avocats pour la demanderesse.
jan22,28fev1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Vve Albert Pinski vs. Mme Vve Bertha Richards.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 56,100 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville MERCREDI, le 5 février 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un sofa de salon, trois chaises de salon, une armoire à glace, une toilette, un lavabo avec glace, une armoire en bois, une berceuse en osier une berceuse, un lit de repos un garde-manger, un réfrigérateur, un fourneau de cuisine.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.
P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JNO. J. McCLOSKEY et MALCOLM J. TAYLOR,
Avocats pour la demanderesse.
jan22,28fev1

ANNONCE JUDICIAIRE

John Maestri vs. A. Fuchs.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 56,038 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 30 janvier 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un piano, un salon (5 pièces), un toilette, une table, un garde-manger, deux portes d'armoire en bois, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.
P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
jan19,25,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha W. Murya, femme seule, vs. Henry Haffner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55,082 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, Juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la nouvelle bâtisse de Cour rue Royale entre les rues St. Louis et Conti dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, le 21 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'ave. Nashville et les rues Annonciation, Eléonore et Tchoupitoulas, dans l'ilet 48 Hurstville, désignés par les numéros 23 et 24 sur un plan par A. G. Blanchard, attaché à un acte devant A. Hero, Jr., notaire, daté le 10 mai 1888, et suivant lequel dit plan les dits terrains mesurent chacun 28' 7" de face à l'ave. Nashville sur une profondeur de 120 entre lignes parallèles. Etant la même propriété [illegible] par Henry Haffner par achat du Crescent City Building Homestead Association" d'après l'acte devant E. M. Stafford, notaire, daté le 25 mai 1908, et enregistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 214 folio 736. Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.
P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
HOWELL CARTER, JR.,
Avocat pour demandeur.
jan19,26fév2,9,16,20

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1801-03 RUE DRYADES, COIN DE LA RUE FELICITE

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman

Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns.

No. 101,930 — Cour Civile de District — Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, Encanteurs — Bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 27 février 1913, à midi à la Bourse, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et suivant un ordre daté et signé le 22 janvier 1913, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 292, borné par les rues Dryades, Rampart, Félicité et St. André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 27 pieds 2 pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur et face sur la rue Félicité de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes, et une profondeur de 65 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjacente au terrain No. 20.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, dans un, deux et trois ans, avec intérêt sur la partie de crédit à 7 pour cent par an, à partir de la date de l'achat jusqu'au paiement, avec toutes les clauses de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1913 et l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire, un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.

jan26fev2,9,16,23,27

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de 200 sacs de lentilles.

S. Pfeifer & Co. vs. K. Marks & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orleans — No. 102,783 — En vertu d'un jugement rendu et signé en cour siégeante le 24 janvier 1913, et qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 5 février 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans l'entrepot en fer No. 817 rue Fulton au coin de la rue Julia, 200 sacs de lentilles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CHARLES ROSEN,
Avocat pour le demandeur.
jan25,28,30fev5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeur améliorées du Quatrième District

Portant les Nos. municipaux 3212 et 3214 rue S. Rampart, entre les rues Harmonie et Toledano.

Dryades Building and Loan Association vs. Mme Mary Payne Wells, épouse de William Henry Wells.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,649 — En vertu d'un ordre de vente daté du 9 janvier 1913 qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, y compris la maison double en bois avec toit en ardoises Nos. 3212 et 3214 rue Rampart, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No. 279 anciennement ilet No. 26, borné par les rues S. Rampart, anciennement St. Denis, Dryades, Harmonie et Toledano, désigné par le No. 11 sur un croquis de voyer fait par A. R. Davis, ingénieur civil, daté le 5 décembre 1905, une copie duquel dit croquis est annexée à un acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, daté le 27 décembre 1905; dit terrain ou parcelle de terre commençant à un point quatre vingt douze pieds, six pouces et une ligne du coin des rues Harmonie et S. Rampart et mesurant d'après le sus dit croquis trente huit pieds, un pouce et deux lignes de face à la rue S. Rampart, trente neuf pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant le dit terrain No. 11 du terrain No. 10 de cent vingt pieds et sept lignes, une profondeur sur la ligne de côté opposé de cent vingt pieds, quatre pouces et deux lignes, le dit terrain ouvrant sur la ligne de côté vers la rue Harmonie sur une allée de trois pieds, quatre pouces et sept lignes de largeur sur la rue Rampart, trois pieds et cinq lignes de largeur dans le fond et s'étendant de toute la longueur du dit terrain No. 11.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans.
JOS. F. WALTON,
Avocat pour le demandeur.
jan24,25,31fév7,14,21,27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le No. municipal 3432 rue Clara, entre la rue Delachaise et l'ave nue Louisiana.

Alphonse Nobles vs. Hirsch-Levy Realty Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orleans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans dans l'affaire [illegible] je procéderai à vendre à la Bourse des [illegible] 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant [illegible] dans le Sixième District de cette ville dans [illegible] No. 633 borné par les rues Clara, Magnolia, Delachaise et l'avenue Louisiana désigné par la lettre D, sur un croquis de voyer fait par George De Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 10 décembre 1909, et annexé à un acte passé devant Emanuel Leopold Weil, notaire, le 16 décembre 1909, et mesure d'après ceci commençant à une distance de quatre vingt sept pieds, huit pouces, trois lignes à partir du coin des rues Clara et Delachaise dix sept pieds quatre lignes de face à la rue Clara, dix sept pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de soixante seize [illegible] pouces [illegible] sur le côté le plus près de la rue Delachaise et soixante quatorze pieds quatre pouces, deux lignes de profondeur sur l'autre côté plus près de l'avenue Louisiana et est composé de la partie de l'arrière des terrains originaux 26, 27 et 28.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour le demandeur.
jan10,12,17,24,31fév7,13

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District consistant de 3 terrains sur la rue Laurel, un d'eux formant le coin de la rue Cadiz (dans l'ilet des rues Annonciation et Jena). Avec bâtisses consistant de 3 cottages doubles

Portant les Nos. municipaux 4528 et 4530, 4532 et 4534, 4536 et 4538 rue Laurel.

Bank of Orleans vs. Hirsch-Levy Realty Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'orleans — No. 102,882 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 6 février, 1913, à midi la propriété ci après décrite à savoir:

Trois certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les lettres "A," "B" et "C" de l'ilet No. 144 borné par les rues Laurel, Annonciation, Jena et Cadiz sur un croquis et arpentage fait par H. [illegible] Brown, député voyer, de [illegible] daté le [illegible] août 1912 [illegible] lequel arpentage les dits terrains mesurent à savoir: Terrains "B" et "C" chacun trente pieds trois pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, et terrain "A" formant le coin des rues Cadiz et Laurel vingt sept pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade sur la rue Cadiz de [illegible] pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] et A. D. DANZIGER
Avocats pour la demanderesse.
Jan 4,10,17,24,31—fev 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No. municipal 1337 [illegible] entre les rues [illegible] et Villeré.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mme Viola Lacoste, épouse de John A. A. Schaler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,112 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 37 désigné par le No. onze du dit ilet, borné par les rues Marigny, Mandeville, Urquhart et Villeré [illegible] d'après le plan par J. [illegible] annexé à un acte passé devant [illegible], ancien notaire, daté le 27 avril 18[illegible]. Le dit terrain mesure en mesure Américaine trente cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny sur cent dix huit pieds de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans.
WILLIAM A. WENCK.
Avocat pour le demandeur.
jan10,11,17,24,31fév7,[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District.

Bâtisses portant le No. municipal 2330 [illegible] No. 940

Frank B. Twomey vs. Peter Blanchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. [illegible] — En vertu d'un writ de saisie et [illegible] m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère [illegible] à la Bourse des Propriétés [illegible] No. 311 Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville JEUDI, le [illegible] février 1913 à [illegible] la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux terrains, avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y [illegible] situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 27 borné par les rues Mandeville, Marigny, Rampart (anciennement Love) et Bourgogne (anciennement Craps).

Un des dits terrains forme l'encoignure des rues Mandeville et Rampart et mesure en mesure américaine trente six pieds cinq pouces une ligne de face sur la rue Mandeville sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la rue Rampart et l'autre terrain mesure en mesure Française vingt cinq pieds de face sur la rue Rampart sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
jan18,19,24,31fev7,14,20

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière.